

# COVID-19

## Mesures d'urgence / sécurité civile

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal



COVID-19 - Dépistage obligatoire – Modification de la note de service du 21 octobre 2021		04 novembre 2021
Destinataires :	À tous les employés, les gestionnaires et les sages-femmes	
Expéditrice :	Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques	
Actions à réaliser :	Prendre connaissance de l'information et vous assurer d'en informer toutes les personnes concernées.	

Pour faire suite à la conférence de presse du Ministre de la Santé et des services sociaux, monsieur Christian Dubé tenue mercredi le 3 novembre 2021 au sujet du dépistage obligatoire, la note de service du 21 octobre dernier portant comme titre "*Vaccination et dépistage obligatoire - Pour application immédiate*" est modifiée. Ainsi, nous vous informons que **la notion de "contact direct" avec la clientèle est retirée** de cette note et vous devez dès maintenant l'interpréter de la manière suivante :

- Les personnes visées par le dépistage obligatoire actuellement en vigueur sont celles qui :
  - A. N'ont reçu aucune dose de vaccin ;
  - B. N'ont pas contracté la COVID- 19 dans les 6 derniers mois ;
  - C. Ne sont pas assimilées à une personne adéquatement protégée (contre-indications médicales approuvées).

Le bassin de personnes visées par le dépistage obligatoire est donc élargi et celles-ci recevront une lettre personnalisée à ce sujet dans les prochaines heures.

Certaines précisions complémentaires pourraient vous être communiquées à ce sujet dans les prochains jours.  
Demeurez à l'affut.